



Strasbourg, 4 août 2014

Greco (2014) 9F

64^{ème} Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 16-20 juin 2014)

RAPPORT DE SYNTHÈSE

I. Ouverture de la réunion

1. La 64^e réunion plénière est présidée par Marin MRČELA, Président du GRECO (Croatie) et, pour certains points de l'ordre du jour, par Christian MANQUET, Vice-Président (Autriche). M. MRČELA ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants, en particulier aux chefs de délégation et délégués nommés depuis peu. La liste des participants figure à l'annexe I.

II. Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe II. Faute de temps, le point 10 a été renvoyé à une prochaine réunion plénière.

III. Communication du Président et du Secrétaire exécutif

3. Le GRECO prend note des informations communiquées par le **Président** et le **Secrétaire exécutif** qui se réfèrent notamment aux débats de la 68^{ème} réunion du Bureau (voir le rapport du Bureau, document du Greco (2014) 7F).

4. Le Président a représenté le GRECO au débat d'experts sur la prévention de la corruption lors de la conférence internationale intitulée « Lutte contre la corruption – mesures préventives et répressives au niveau européen, national et régional » (Innsbruck, 8-9 mai 2014), organisée conjointement avec le Conseil de l'Europe. Le 22 mai 2014, il fait un exposé à l'Académie de justice de Skopje, suivi d'une interview télévisée dans laquelle il présente les résultats positifs du deuxième Rapport de Conformité du Troisième Cycle du GRECO sur l'ex-République yougoslave de Macédoine, et les défis à venir. Enfin, il a participé à un groupe de formation sur l'éthique judiciaire, en Slovénie.

5. Le Président fait savoir que le Bureau 68 est convenu de la possibilité de prendre des mesures pour animer les débats pendant l'examen des Rapports de Conformité au cours de la Plénière. Même s'il est clair que la plénière n'a plus le temps de procéder à la lecture intégrale des Rapports de Conformité – les ordres du jour sont surchargés puisque le GRECO ne peut désormais tenir que quatre, et non plus cinq, réunions plénières, sans allègement de la charge de travail –, il pourrait en lire des extraits plus longs et demander plus souvent aux délégations de préciser certaines questions litigieuses ou particulièrement complexes signalées par le Secrétariat ou les rapporteurs.

6. Il remercie les autorités autrichiennes, l'Académie internationale de lutte contre la corruption et le Secrétariat du GRECO pour l'organisation de la conférence « **Renforcer la capacité des parlementaires, des juges et des procureurs à prévenir la corruption dans leurs propres rangs : les tendances qui émergent après deux ans du Quatrième Cycle d'Evaluation du GRECO** », qui s'est tenue à Laxenburg (Autriche), les 10 et 11 avril 2014. L'évènement a connu un vif succès. Le Bureau s'est félicité des conclusions arrêtées par le Rapporteur général qui contiennent des réflexions intéressantes sur de futurs thèmes d'évaluation envisageables. Le Bureau est convenu qu'à titre de suivi de cet évènement, une conférence de clôture serait organisée à la fin du Quatrième Cycle d'Evaluation. Il serait en outre favorable à l'organisation, par exemple au cours de la réunion plénière de mars 2015, d'un évènement spécial pour certaines questions en relation avec cette évaluation comme le lobbying.

7. Il faudrait prendre une décision concernant le thème du **Cinquième Cycle d'Evaluation du GRECO** d'ici la fin 2015, le Troisième Cycle s'achevant courant 2016. Le Bureau a engagé une première discussion, qu'il poursuivra à sa 69^{ème} réunion, le 5 septembre 2014, sur la base d'une liste exhaustive des thèmes envisageables à fournir par le Secrétariat. Le Président pense qu'il est nécessaire d'identifier un sujet stimulant qui soit politiquement pertinent. Le Secrétaire exécutif rappelle que plusieurs membres du GRECO ont exprimé, par le passé, le souhait de mettre un accent particulier sur l'efficacité des mesures anti-corruption. Le Bureau devra examiner attentivement la possibilité théorique et pratique de tout thème d'évaluation envisageable. Les résultats de ses travaux seront ensuite soumis à la Plénière.

8. Le Président rend compte de son traditionnel **échange de vues avec le Comité des Ministres** (1203^{ème} réunion des Délégués des Ministres – 18 juin 2014) à l'occasion duquel le rapport général d'activités du GRECO 2013 a été présenté. Le discours du Président figure à l'annexe III.

9. Indiquant qu'aucun progrès significatif concernant les formalités à remplir par le **Kazakhstan** pour rendre son adhésion au GRECO effective n'a été, à sa connaissance, accompli, le Secrétaire exécutif renvoie aux informations fournies à cet égard lors de la GRECO 63. Il convient de noter également que la **Tunisie** a fait part dernièrement de son souhait d'adhérer au GRECO

10. Toutes les délégations ont reçu la **Recommandation CM/Rec(2014)7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection des lanceurs d'alerte**. Dans son préambule, la recommandation fait référence au Programme d'action du Conseil de l'Europe contre la corruption adopté par le Comité des Ministres en 1996 – reconnaissant explicitement qu'il s'inspire de travaux antérieurs (pour ce qui est de la corruption) qu'ils ont approuvés. Le texte ne prévoit pas de dispositif de contrôle international spécifique.

11. Les délégations ont aussi reçu **l'étude de faisabilité d'un instrument du Conseil de l'Europe réglementant juridiquement les activités de lobbying**, commanditée par le Comité européen de coopération juridique (CDCJ). Cette initiative serait une première à l'échelle mondiale, puisqu'aucun organisme international n'a encore mis au point un tel instrument permettant d'encadrer juridiquement les activités de lobbying à l'échelle nationale. L'étude de faisabilité a également examiné les différentes formes qu'il pourrait prendre, la solution la plus pratique étant éventuellement une recommandation du Comité des ministres, qui pourrait être soumis au processus de monitoring du GRECO.

12. A la plénière, le Secrétaire exécutif fait le point sur la situation de la planification pour 2015 – on trouvera d'autres informations aux paragraphes 18 et 27.

13. Enfin, en 2014, **la journée internationale de lutte contre la corruption** (9 décembre) qui tombe durant la dernière réunion plénière de l'année, pourrait être une bonne occasion d'organiser quelque chose pour mieux faire connaître le GRECO – peut-être une déclaration du Président, une table ronde sur un sujet politiquement sensible, une déclaration du Secrétaire Général ou une rencontre entre ce dernier et le GRECO. Le Bureau est convenu de ne pas laisser passer cette occasion et de prendre une décision sur le sujet lors de sa prochaine réunion.

IV. Quatrième Cycle d'Evaluation

Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs

Procédures d'évaluation

14. Conformément à la procédure d'examen détaillé par la plénière des projets de rapports d'évaluation, le Président donne lecture intégrale des paragraphes préalablement signalés par l'équipe d'évaluation, les autorités ou le Secrétariat, qui sont ensuite analysés avec la participation de l'équipe d'évaluation ayant effectué la visite sur place et contribué à l'élaboration du projet de rapport. Les délégations peuvent également prendre la parole pour débattre sur toute autre partie du rapport. La plénière procède à une deuxième lecture des révisions apportées à la lumière de la première lecture, avant l'adoption officielle du texte.

15. Le GRECO adopte les rapports d'évaluation du Quatrième Cycle – incluant des recommandations formelles – sur la **Croatie** (Greco Eval IV Rep (2013) 7F) et la **Norvège** (Greco Eval IV Rep (2013) 10F). Dans les deux cas, le délai de présentation des rapports de situation sur les mesures prises aux fins de la mise en œuvre des recommandations est fixé au 31 septembre 2015.

16. Les autorités de la Croatie et de la Norvège ont rendu publics les rapports le 25 juin 2014.

Rapporteurs

17. Le GRECO adopte la liste des pays rapporteurs pour les procédures de conformité du Quatrième Cycle au regard de l'Estonie, la Lettonie, la Pologne, la Slovaquie et le Royaume-Uni (Greco Eval IV (2014) 5 – anglais seulement).

Calendrier des visites

18. Le GRECO note qu'il est prévu, en 2015, d'organiser des visites sur place au titre du Quatrième Cycle en Turquie, au Portugal, en Arménie, en Roumanie, en Bosnie-Herzégovine, en République tchèque, à Chypre et en République de Moldavie – conformément à l'ordre suivi pour le Troisième Cycle.

V. Troisième Cycle d'Evaluation

Thème I « Incriminations »/ Thème II « Transparence du financement des partis politiques »

19. Le GRECO s'est prononcé sur le niveau de mise en œuvre de ses recommandations par les États membres dans les différents Rapports de Conformité présentés pour examen par la plénière. Les rapports de situation soumis par les autorités de chaque État membre servent de base aux appréciations. Les rapporteurs désignés par les autres États membres participent à la préparation des projets de Rapport de Conformité inscrits à l'ordre du jour.

Procédures de conformité

20. Les Rapports de Conformité sur l'**Italie** (Greco RC-III (2014) 9F), **Monaco** (Greco RC-III (2014) 4F) et la **Fédération de Russie** (Greco RC-III (2014) 1F) sont adoptés. Dans les trois cas, le délai de soumission du rapport de situation sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations est fixé au 31 décembre 2015. Les rapports concernant l'Italie et Monaco ont été rendus publics les 20 et 26 juin 2014 respectivement et les autorités de la Fédération de Russie sont invitées à en faire de même dès que possible.

21. Le GRECO adopte le Rapport de Conformité du Troisième Cycle sur la **Hongrie** (Greco RC-III (2014) 10E) et, conformément à l'article 31.9 du Règlement intérieur, demande au chef de délégation de fournir des informations supplémentaires concernant la mise en œuvre des recommandations d'ici le 31 mars 2015. Les autorités hongroises sont invitées à publier le rapport dès que possible.

Procédures au titre de l'article 32 – non conformité

22. Les Rapports de Conformité intérimaires sur la **Bosnie-Herzégovine** (Greco RC-III (2014) 11F) et la **Suisse** (Greco RC-III (2014) 14F) adoptés par le GRECO, concluent que le degré de conformité aux recommandations reste « globalement insuffisant » au sens de l'article 31, paragraphe 8.3, du Règlement intérieur. L'application de l'article 32 est donc maintenue et, conformément au paragraphe 2 i) dudit article, les deux États membres sont invités à produire, d'ici le 31 mars 2015, un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations en suspens.

23. De plus, conformément au paragraphe 2 ii) a) de l'article 32, le Président du GRECO décide d'envoyer des lettres aux Chefs de délégations de la Bosnie-Herzégovine et de la Suisse – avec copie au Président du Comité statutaire – soulignant la nécessité d'œuvrer de manière résolue afin d'accomplir des progrès tangibles dans les meilleurs délais.

24. Le 2ème Rapport de Conformité intérimaire du Troisième Cycle sur la **Grèce** (Greco RC-III (2014) 10F) adopté par le GRECO, conclut que le degré de conformité aux recommandations reste « globalement insuffisant » au sens de l'article 31, paragraphe 8.3, du Règlement intérieur. L'application de l'article 32 est donc maintenue et conformément au paragraphe 2 i) dudit article, la Grèce est invitée à produire, d'ici le 31 mars 2015, un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations en suspens.

25. Par ailleurs, en application du paragraphe 2 ii) c) de l'article 32, le GRECO décide d'inviter le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à envoyer une lettre au ministre des Affaires étrangères de la Grèce, attirant son attention sur le non-respect des recommandations.

26. La Suisse a rendu public le Rapport de Conformité intérimaire susmentionné le 4 juillet 2014 et la Bosnie-Herzégovine et la Grèce sont invitées à en faire de même dans les meilleurs délais.

Calendrier des évaluations

27. En plus des visites du Troisième Cycle à programmer en 2015 (voir le paragraphe 18), les évaluations du Troisième Cycle (visites sur place) des Etats ayant adhéré dernièrement au GRECO – le Liechtenstein, le Belarus et Saint-Marin – doivent aussi être planifiées, selon la décision prise précédemment par le Bureau de les soumettre à l'évaluation du Troisième Cycle au plus tard quatre ans après avoir fait l'objet des évaluations conjointes des Premier et Deuxième Cycles. Les visites sur place dans ces trois pays seraient par conséquent regroupées et organisées au cours de l'automne 2015 – ce qui permettrait d'examiner les rapports d'évaluation consécutifs lors de la même réunion plénière. Pour cette plénière les délégations pourraient vouloir adapter leur représentation aux thèmes spécifiques du Troisième Cycle qui y seront débattus.

VI. Premier et Deuxième Cycles d'Evaluation conjoints Contenu global des deux premiers Cycles d'Evaluation

Procédure de conformité

28. Le GRECO adopte le Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur **Saint-Marin** (Greco RC-I/II (2014) 2F), et demande aux autorités de fournir un complément d'information sur la mise en œuvre des recommandations d'ici le 31 décembre 2015.

29. Les autorités de Saint-Marin sont invitées à rendre public le Rapport de Conformité susmentionné dès que possible.

Procédures au titre de l'article 32 - Non-conformité

30. Le Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles d'Evaluation conjoints sur le **Belarus** (Greco RC-I/II (2014) 1F) adopté par le GRECO conclut que le degré de conformité aux recommandations est « globalement insuffisant » au sens de l'article 31, paragraphe 8.3 du Règlement intérieur. L'article 32 est par conséquent appliqué et il est demandé aux autorités du Belarus conformément au paragraphe 2 i) dudit article, de produire, avant le 31 décembre 2014, un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations en suspens.

31. Rappelant que les autorités du Belarus avaient déclaré, lors du GRECO 62 (décembre 2013) qu'elles préféraient garder confidentiel le Rapport d'Evaluation des Premier et Deuxième Cycles conjoints (adopté par le GRECO en juin 2012) jusqu'à l'adoption du Rapport de Conformité susmentionné, le GRECO demande instamment au Belarus de lever à présent la confidentialité des deux rapports.¹

VII. Publication, traduction et disponibilité des rapports adoptés (www.coe.int/greco)

32. À la suite de décisions antérieures visant à donner une plus grande visibilité aux travaux du GRECO, il est rappelé aux membres les mesures à prendre lors de la publication d'un rapport adopté².

VIII. Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA)

33. International IDEA est une organisation intergouvernementale formée de 28 Etats membres ; elle a pour mission de soutenir la démocratie durable dans le monde. Elle possède des bureaux régionaux dans le monde entier ; son siège se trouve à Stockholm. Dans une présentation à la Plénière, Samuel JONES, administrateur de programmes chez International IDEA, expose les principales conclusions du manuel IDEA sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales, à paraître en juillet 2014.

¹ En février 2014, le GRECO a publié exceptionnellement un résumé du Rapport d'Evaluation des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur le Belarus en vue de faciliter la publication du rapport complet, qui ne peut être rendu public qu'avec l'autorisation des autorités nationales : [http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/news/news\(20140203\)eval1&2belarus_FR.asp](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/news/news(20140203)eval1&2belarus_FR.asp)

² Le GRECO demande à ses membres de :

- convenir avec le Secrétariat d'une même date de publication ;
- mentionner clairement les dates d'adoption et de publication sur la page de couverture ;
- publier une version dans la langue nationale sur un site internet national et faire en sorte qu'elle soit aisément accessible ;
- indiquer au Secrétariat l'emplacement du rapport en lui communiquant le lien du site internet correspondant ;
- insérer sur le site internet national un lien vers les versions linguistiques officielles diffusées sur le site du GRECO.

34. Que peuvent faire les gouvernements, les responsables et décideurs politiques pour améliorer le cadre réglementaire du financement des partis politiques, et concrètement, régler la question de l'argent dans la vie politique ? La base de données International IDEA sur le financement des partis politiques offre déjà une mine de renseignements qui apportent, en comparant la réglementation de 180 pays différents, des réponses aux questions relatives aux interdictions et limitations en matière de contributions privées, financement public, encadrement des dépenses, déclarations, contrôles et sanctions. Le Manuel considère aussi la situation dans la pratique, recense les écarts entre réglementation et application, identifie les principaux enjeux et examine ce qui peut être fait à l'avenir pour aller de l'avant. Il renferme plusieurs chapitres régionaux, dont un sur l'Europe occidentale et septentrionale et un sur l'Europe centrale, orientale et du Sud Est, un chapitre thématique sur les femmes et le financement des partis politiques. Les grands enjeux identifiés et analysés sont le respect de la réglementation, la dépendance des partis politiques envers le financement public, l'encadrement des dépenses, l'inégalité entre les hommes et les femmes dans la représentation politique, l'utilisation abusive des ressources de l'Etat, les liens entre les milieux d'affaires et les responsables politiques, et le financement illicite des partis et des candidats aux élections.

35. Les deux principales observations formulées au regard de l'Europe sont l'écart entre la législation et la pratique, ainsi que le degré à la fois de technicité et le caractère politique des règles sur le financement. Il va sans dire que tout cadre réglementaire doit être élaboré spécifiquement pour le contexte politique et culturel du pays concerné. International IDEA peut, si on l'y invite, intervenir en tant que facilitateur pour amener les parties intéressées à examiner ensemble ces questions et fournir des conseils en soutien aux initiatives nationales. Pour accéder à la base de données et au manuel à paraître, cliquer sur le lien <http://www.idea.int/political-finance/index.cfm>.

IX. Transparency International (TI) – Rapport “Système d'intégrité de l'Union européenne »

36. Mark PERERA et Carl DOLAN du Bureau européen de Transparency International à Bruxelles présentent à la Plénière les travaux ayant contribué à la préparation du rapport sur le système d'intégrité de l'UE publié en avril 2014³, et ses principales conclusions. TI considère que cette étude inédite des 10 institutions européennes vient compléter son rapport 2012 sur le système national d'intégrité (SNI) de 25 pays (23 Etats membres de l'Union ainsi que la Norvège et la Suisse), et le premier rapport sur le dispositif de lutte contre la corruption de l'UE publié en 2014 – qui, dans cette édition, ne traite pas ses propres institutions.

37. La méthodologie d'élaboration du rapport sur le système d'intégrité de l'Union européenne est semblable à celle qui a été appliquée pour la préparation des rapports SNI. Il a été procédé à une évaluation globale des systèmes de prévention de la corruption (à la fois sur le plan légal et pratique) accompagnée de recommandations d'action fondées sur des observations factuelles, la conviction étant que les mesures de sauvegarde et les réformes institutionnelles sont la meilleure façon de combattre ou d'éviter la corruption. Le rapport sur le système d'intégrité de l'UE concerne 10 institutions, instances et organismes : le Parlement européen, le Conseil européen, le conseil des ministres et la Commission européenne, la Cour de Justice de l'Union européenne, la Cour des comptes européenne, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), Europol, Eurojust et le Médiateur européen. Il évalue la façon dont ces institutions gèrent les risques de corruption en interne, favorisent l'intégrité du secteur public et contribuent à la lutte contre la corruption en Europe. Le rapport n'établit pas plus de comparaisons avec l'échelon national ou avec d'autres organismes internationaux, qu'il n'étudie d'affaires de corruption particulières. Un examen des règles et des pratiques en matière d'indépendance, de transparence, de responsabilité et d'intégrité (éthique interne) a été réalisé au moyen d'études documentaires et d'entretiens avec des personnalités au sein des institutions, pendant une période de neuf mois allant du milieu de l'année 2013 au début de 2014. Un groupe d'experts a été consulté et associé aux travaux pour orienter les recherches. Il était composé de membres anciens et actifs des institutions européennes et de représentants de la société civile, des médias, d'universitaires et du secteur privé. Le rapport fournit aux institutions européennes un modèle d'auto-analyse pour l'avenir et inclut des recommandations pouvant servir d'instrument pour combler les lacunes en matière d'intégrité.

³ <http://www.transparencyinternational.eu/european-union-integrity-system-study/the-euis-report-latest-news/>

X. Développements/événements anti-corruption d'actualité dans les États membres

38. En **Espagne**, un nouveau projet de loi (initiative législative concernant la rationalisation du secteur public) prévoit de donner au public accès, via internet, aux informations sur les subventions publiques ou tout autre financement public octroyé aux associations, personnes morales ou sociétés – ce qui compléterait utilement la loi sur la transparence. D'autres informations seront communiquées lorsqu'il y aura des progrès à signaler.

39. Le Chef de la délégation de **Lettonie** et Directeur du Bureau de prévention et de lutte contre la corruption fait savoir que malgré l'application expresse d'une recommandation du Troisième Cycle d'Evaluation du GRECO préconisant des mesures pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du Bureau, des éléments font état d'influences et d'ingérences politiques dans le processus de prise de décision.

40. Dans un registre plus positif, des initiatives faisant suite aux recommandations du Quatrième Cycle en ce qui concerne les poursuites, de nouvelles informations sur la procédure de dépôt de plaintes relatives aux actions et décisions des procureurs ont été mises en lignes par le bureau du Procureur général, et un cours de formation sur la prévention et la lutte contre la corruption sera dispensé en septembre 2014 dans le cadre d'un projet financé par la Commission européenne. Les sujets traités sont notamment les questions d'éthique, la résolution des conflits d'intérêts, les activités de lobbying et de trafic d'influence : la formation s'adresse aux procureurs, aux juges, aux avocats et aux représentants de divers services répressifs, dont le personnel du Bureau de prévention et de lutte contre la corruption.

41. Le rapport de situation complet sur la mise en œuvre des recommandations du Quatrième Cycle doit être soumis par la Lettonie d'ici la fin septembre 2014.

42. Au **Luxembourg** un projet de code de conduite sur les conflits d'intérêts, les déclarations d'intérêts financiers, les règles sur le lobbying et l'interdiction des cadeaux et autres avantages qui sera inclus dans le Règlement intérieur de la Chambre des députés a été présenté à la commission de la réglementation parlementaire. Il prévoit aussi la mise en place d'une commission consultative de déontologie ainsi que des procédures pour traiter les infractions. Le texte sera soumis au vote de la Chambre des Députés lors de sa session plénière de juillet et devrait entrer en vigueur à l'ouverture de la législature 2014-2015. Cette initiative procède des recommandations du Quatrième Cycle du GRECO.

43. Le gouvernement en place depuis les élections d'octobre 2013 a décidé de soumettre au suffrage populaire direct des propositions de réforme constitutionnelle dans un certain nombre de domaines présentant une importance majeure pour la société (financement de l'église, droits de vote des citoyens ne possédant pas la nationalité luxembourgeoise, droits de vote des mineurs âgés de 16 ans et durée des mandats ministériels). Il est prévu un premier référendum (au premier semestre 2015) sur la base duquel les projets d'amendement à la Constitution seront soumis au vote de la Chambre des Députés ; enfin, l'ensemble des amendements sera soumis à un second référendum (au premier semestre 2016). Si un processus aussi long est mis en œuvre s'agissant des travaux importants de la précédente législature relatifs à la préparation des amendements constitutionnels permettant de créer une Cour de justice nationale et garantir constitutionnellement l'indépendance du parquet, un certain temps pourrait s'écouler avant que ne soient atteints les objectifs fixés par le GRECO concernant la magistrature dans le cadre du Quatrième Cycle.

44. On peut noter aussi que le nouveau gouvernement a inclus dans son programme l'élaboration de codes d'éthique à l'intention des membres du Conseil d'Etat, de la fonction publique d'Etat et des élus locaux ; il est également prévu de proposer un projet de loi pour transposer dans le droit l'actuel code de conduite des ministres.

45. Le Chef de la délégation de la **Turquie** fait état de deux initiatives découlant des recommandations émises dans la cadre du Troisième Cycle (Thème I). Premièrement, la loi autorisant la ratification du Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption (STE 191) a été adoptée par le parlement le 7 mai 2014. Deuxièmement, une nouvelle loi relative à la réforme judiciaire (17 juin 2014) ajoute une disposition à l'article 12 du Code pénal qui supprime la condition subordonnant la poursuite des infractions de corruption commises à l'étranger par des non ressortissants mais impliquant des agents publics à une requête du ministre de la Justice.

46. Les amendements de 2014 à la loi de 2010 sur le Conseil supérieur des juges et des procureurs (CSJP) – annoncée lors du GRECO 63 – ont été contestés devant la Cour constitutionnelle. Dans sa décision du 11 avril 2014, la Cour constitutionnelle a notamment annulé les dispositions augmentant les pouvoirs du ministre de la Justice à la tête du CSJP. Les principaux points jugés contraires à la Constitution sont les suivants :

- confier au président du CSJP, plutôt qu'à la plénière, la responsabilité de la présidence de la Commission d'inspection ;
- conférer au président du CSJP le pouvoir de nommer le président et le président adjoint de la Commission d'inspection, d'affecter les membres à l'une ou l'autres des trois Chambres et d'engager une procédure d'enquête disciplinaire à l'égard d'un membre du CSJP ;
- limiter le choix de la plénière aux deux candidats proposés par la Première Chambre pour la nomination des inspecteurs ou juges rapporteurs ;
- exiger une expérience de vingt ans pour les membres du Conseil supérieur des juges et des procureurs ;
- donner aux législateurs le droit de renvoyer le personnel du CSJP.

47. Le gouvernement a statué sur les décisions de la Cour constitutionnelle en ayant recours à la nouvelle loi (du 17 juin 2014) relative à la réforme judiciaire, qui prévoit la possibilité de rétablir les dispositions pertinentes de la loi sur le Conseil supérieur des juges et des procureurs.

48. De plus, des renseignements ont été fournis sur la mutation (dans de nouveaux lieux ou d'autres domaines d'affectation) de 222 juges et procureurs décidée au début de l'année par la Première Chambre du CSJP qui, dans certains cas faisait, suite à la redistribution de certaines affaires par le Procureur général d'Istanbul. Selon les autorités, 180 juges et procureurs ont été réaffectés en tenant compte des demandes motivées formulées par les intéressés. Dans 21 autres cas il a été procédé à des mutations *ex officio*, et dans 21 autres cas pour combler les postes à pourvoir.

49. Les décisions en relation avec certaines de ces mutations prises par le Procureur général d'Istanbul sanctionnent la conduite irrégulière (dissimulation illégale au Procureur général d'une enquête sur des faits de corruption, financement des vacances du Procureur général adjoint par un homme d'affaires, divulgation inappropriée d'éléments d'une enquête dans un communiqué de presse) de procureurs en rapport avec une enquête sur des allégations de corruption et de pots-de-vin impliquant les fils de ministres en exercice et, dans un autre article thématique, mettant en cause plusieurs personnalités des milieux d'affaires ayant bénéficié de gros contrats de marchés publics (concernant le nouvel aéroport et un pont sur le Bosphore à Istanbul). Par ailleurs, étant donné que ces affaires demandaient de prendre des décisions autorisant la saisie d'importants actifs, il était capital que la conduite des poursuites soit jugée irréprochable.

50. Au cours de la semaine ayant précédé cette réunion, l'ancien **Premier ministre** de la **Croatie** a été définitivement condamné pour avoir accepté des pots-de-vin ; la condamnation à huit ans et demi de prison publiée est assortie de la confiscation des 5 millions d'euros versés au titre des pots-de-vin.

51. Le groupe de travail chargé de rédiger et de coordonner l'élaboration de la stratégie anti-corruption du pays pour la période 2015-2020 s'est réuni dernièrement sur la base du Rapport d'Evaluation du Quatrième Cycle du GRECO et du premier Rapport anti-corruption de l'Union européenne. La stratégie sera principalement axée sur la prévention. Parmi les autres objectifs figurent la protection des lanceurs d'alerte, les conflits d'intérêts et le lobbying. De plus, la rapporteure du GRECO pour les questions d'égalité entre les hommes et les femmes a déjà été informée de ce que la stratégie comporterait une dimension sexospécifique.

52. Le Représentant du **Royaume-Uni** annonce les mesures suivantes :

- la loi sur la réforme de la Chambre des Lords (mai 2014) introduit des sanctions supplémentaires pour les membres de la Chambre haute, excluant les pairs en cas de condamnation au Royaume-Uni à une peine d'emprisonnement de plus de 12 mois, et d'absence aux séances sans raison valable – cette mesure est liée à une recommandation du GRECO émise dans le cadre du Troisième Cycle ;

- une étude sur la connaissance et l'impact de la loi de 2010 sur la corruption au sein des petites et moyennes entreprises a été commanditée ;
- le programme législatif pour 2014 proposé par le gouvernement comprend une loi sur l'enregistrement des droits de propriété visant à lever le secret sur l'identité des propriétaires de sociétés privées ; l'instauration d'une nouvelle infraction pour la participation aux activités d'un groupe criminel organisé passibles d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement qui – bien que n'étant pas principalement liée à la corruption et aux malversations – pourrait toucher certains professionnels qui aident les délinquants en cols blancs à dissimuler des actifs ;
- un plan anti-corruption national sera publié, qui exposera la façon dont le gouvernement prévoit de s'attaquer à la menace de corruption et les actions menées pour en réduire les risques dans tout un ensemble de secteurs au Royaume-Uni et à l'étranger. La plupart des actions concrètes que les autorités s'engagent à mettre en œuvre doivent être achevées dans les deux prochaines années. Le plan sera régulièrement réexaminé à l'aune des engagements du Royaume-Uni auprès du Partenariat pour un gouvernement transparent, processus développé en association avec la société civile – le GRECO recevra une copie du plan par le biais du Secrétaire exécutif ;
- les nouvelles directives sur les peines fixées par le Conseil de détermination des peines entreront en vigueur dès octobre 2014 en ce qui concerne les fraudes, la corruption et le blanchiment de capitaux ; elles font en sorte de mettre au cœur des décisions les incidences pour les victimes et de préciser les conséquences graves pour les délinquants, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises.

53. À **Malte**, le Parlement a adopté une résolution en mai autorisant la ratification du Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption (STE 191), et le processus de finalisation de la ratification devrait être achevé très prochainement.

54. La procédure de consultation concernant un livre blanc sur le financement des partis politiques, lancée en février 2014, s'achève et le gouvernement travaille actuellement sur les dernières modifications à apporter au projet de loi sur le financement des partis. L'objectif est que la nouvelle loi entre en vigueur d'ici juin 2014.

55. Un projet de loi préparé par le **ministère de la Justice de l'Allemagne** visant à satisfaire à l'ensemble des exigences de la Convention pénale sur la corruption (STE 173) a été envoyé à tous les autres échelons de l'exécutif en espérant une entrée en vigueur d'ici le milieu de 2015, ce qui pourrait signifier une possible ratification de la Convention dans ce laps de temps – ; cela donnera suite aux recommandations adressées à l'Allemagne dans le cadre du Troisième Cycle.

56. Le Chef de la délégation de la **Finlande** indique que le processus de mise en œuvre des recommandations du Quatrième Cycle du GRECO s'est déroulé sans aucun problème dans l'ensemble des secteurs.

57. La loi proposée par un groupe de travail parlementaire rendant obligatoire la divulgation des liens extérieurs des membres du parlement sera promulguée par le nouveau parlement au printemps 2015. Les renseignements sur ces connexions seront enregistrés et rendus accessibles au public sur le site internet du parlement. Le groupe de travail a aussi suggéré de fournir aux parlementaires des indications écrites sur l'interprétation et l'application de l'article 32 de la Constitution en ce qui concerne les conflits d'intérêts, d'élargir les règles applicables en matière d'acceptation de cadeaux pour tenir compte de toutes les situations susceptibles de se produire et de prendre des dispositions pour inscrire les cadeaux dépassant une certaine valeur sur le registre public.

58. Une formation approfondie sur les principes et règles éthiques est prévue pour les juges (des programmes ont été dispensés en 2013 et 2014). Une approche pragmatique a été adoptée qui intègre, par exemple, l'assistance à des audiences publiques. Les avocats de la défense ont également la possibilité d'y participer. En outre, les nouveaux juges non professionnels suivent des programmes d'initiation aux principes et règles éthiques.

59. Un groupe de travail créé par le Procureur général, composé de six procureurs sous l'autorité d'un Procureur général public, a préparé un rapport proposant un ensemble de règles éthiques à l'intention du Ministère public, qui a été remis au Procureur général en décembre 2013. Les dix règles retenues par le

groupe ont été communiquées à l'ensemble du Ministère public – permettant par exemple aux parquets de district de faire remonter des informations – et intégrées au programme de formation des procureurs.

60. En **Ukraine**, le Président récemment élu a placé l'efficacité de la lutte contre la corruption au premier rang de ses priorités. La nouvelle stratégie anti-corruption du Président ukrainien, en cours de préparation, définira un plan d'action clair sur une période de deux ans afin d'évaluer rapidement les résultats obtenus et les problèmes en suspens. Les dispositions concrètes à prendre pour mettre en œuvre les recommandations du GRECO et de l'Union européenne figureront dans le plan. Le représentant de l'Ukraine accueillera avec intérêt toute remontée d'information de la part des membres du GRECO et leur communiquera, par l'entremise du Secrétariat, le projet de stratégie aux fins de commentaires et de suggestions.

61. Le Chef de délégation de l'Autriche et **Vice-Président du GRECO** rend compte de sa participation à la conférence sur les « Nouveaux défis des mesures de lutte contre la corruption et la protection des intérêts financiers de l'Union européenne », organisée par l'Association autrichienne de droit pénal européen, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et l'Académie internationale anticorruption (IACA) avec la collaboration de l'Université de Vienne (Laxenburg et Vienne, 15-16 mai 2014). Intervenant au nom du GRECO, il a notamment présenté les travaux en cours dans le cadre du Quatrième Cycle d'Évaluation. Drago KOS, ancien Président du GRECO et actuel Président du groupe de travail de l'OCDE sur la corruption dans les transactions commerciales internationales, qui a participé au même groupe d'experts, a demandé de transmettre ses meilleurs souhaits à la plénière du GRECO.

62. Faisant référence aux informations déjà fournies à la plénière (voir le rapport de synthèse du GRECO 63, document du Greco (2014) 5E), le représentant de la **Slovénie** indique que les deux commissaires adjoints ont pris leurs fonctions le 16 juin 2014 au sein de la Commission pour la prévention de la corruption (CPC) – complétant le conseil de la CPC. Le comité de sélection qui propose la nomination de candidats au Président a considérablement amélioré la transparence de la procédure.

63. En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations du Troisième Cycle du GRECO relatives à la transparence du financement des partis politiques, il est rappelé que le GRECO a clos la procédure de conformité au regard de la Slovaquie en mars 2014. Certains changements survenus depuis doivent être notés. Un parti politique a demandé un contrôle constitutionnel de l'interdiction du financement des partis par des entités juridiques, alléguant que cela désavantageait les partis qui ne reçoivent pas de subventions publiques et qui rencontreraient ainsi de grandes difficultés pour financer des campagnes électorales. Le parti en question ne s'oppose pas à l'interdiction en soi mais conteste le fait que la loi sur les partis politiques et la loi sur les campagnes électorales et les référendums ne prévoient pas de financement (autres que les cotisations des adhérents et les contributions des particuliers) qui permettrait aux partis ne bénéficiant pas de fonds de l'État de mener ne serait-ce qu'une campagne de base. Il considère que cela constitue une violation du droit constitutionnel d'être élu.

64. La CPC a prévenu qu'interdire le financement par des entités légales pourrait amener les partis à chercher à contourner la législation. Le 13 juin 2014, la loi sur les partis politiques a été modifiée à nouveau autorisant les partis à recevoir des fonds des parlementaires de leur groupe qui pourraient leur affecter – par le biais de contrats – les subventions versées par l'assemblée nationale pour le financement des services administratifs et d'experts. Le service législatif de l'assemblée, la CPC et le ministère de l'Intérieur ont émis des critiques à l'encontre de cette mesure. La création de fonds spéciaux pour collecter des financements auprès des partisans a permis dernièrement de contourner la loi autrement – un fonds pour financer les frais de procédures judiciaires a été cité en exemple ; la Cour des comptes et la CPC se sont inquiétées de telles pratiques.

XI. Rapport du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit en Europe

65. Le Rapport du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit en Europe (avril 2014) invite les organes de suivi à modifier leurs pratiques opérationnelles pour permettre au Conseil de l'Europe de réagir plus rapidement et plus efficacement en situation d'urgence et répondre sans délai aux demandes urgentes émanant des Etats membres. Le Bureau 68 est d'avis que le GRECO est en mesure de répondre de manière constructive à cette demande de plusieurs manières possibles

qui ont été indiquées à la Plénière, tout en faisant observer que les « demandes urgentes émanant des Etats membres » nécessitent le plus souvent une assistance technique à laquelle le GRECO pourrait difficilement répondre.

66. La Plénière se félicite du rapport du Secrétaire Général et note que des préoccupations clefs émanant de plus de 15 ans de monitoring par le GRECO y sont reflétées. Elle convient que la stratégie principale pour réagir en « situation d'urgence » dans le cadre de son mandat pourrait comporter l'ouverture d'un dialogue ciblé ad hoc avec les autorités d'un pays donné sur les faits sujets à controverse ou autres questions urgentes, et demande à son Bureau de clarifier les conditions dans lesquelles ce dialogue devrait avoir lieu, ainsi que les responsabilités respectives du Bureau et de la plénière dans ce cadre, et d'en faire rapport à la plénière.

XII. Adhésion de l'Union Européenne (UE) au GRECO

67. La plénière a reçu les documents soumis au Bureau (voir Bureau 68 - Greco (2014) 7F) : position de la Cour des Comptes européenne sur le rapport de la Commission relatif aux mesures de lutte contre la corruption (9 avril 2014) ; avis de la Direction du conseil juridique et du droit international public du Conseil de l'Europe sur les conditions et le fondement juridique possible de l'adhésion de l'UE au GRECO (Greco (2014) 6) : elle note avec satisfaction les conclusions du Conseil de l'Union européenne sur le Rapport anticorruption de l'UE, adoptées les 5 et 6 juin 2014, dans lesquelles il « demande que l'UE adhère pleinement et le plus rapidement possible au GRECO et que les institutions de l'UE soient soumises à l'évaluation qui en découle, dans le cadre du mécanisme d'évaluation du GRECO, les caractéristiques différentes propres aux Etats et aux institutions de l'UE étant prises en compte, et demande à la Commission d'accélérer les travaux préparatoires à cet effet ».

XIII. Passage en revue des Conventions du Conseil de l'Europe – réponse au CDPC

68. Dans la décision sur le « Passage en revue des Conventions du Conseil de l'Europe – rapport du Secrétaire Général » (1 168ème réunion des Délégués des Ministres, le 10 avril 2013), la Comité des ministres demande au Comité directeur et autres comités ad hoc du Conseil de l'Europe de procéder, à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte de leurs priorités respectives, à l'examen de certaines voire de toutes les conventions dont ils sont chargés, avec la coopération, s'il y a lieu, des organes compétents fondés sur la convention, de manière à :

- proposer des moyens pour améliorer la visibilité, l'impact et l'efficacité de certaines voire de toutes les conventions dont ils sont chargés ;
- attirer l'attention des Etats membres sur les conventions pertinentes ;
- s'il y a lieu, identifier tous problèmes opérationnels ou obstacles à la ratification des conventions concernées, et appeler l'attention des Etats membres sur les réserves ayant des incidences importantes sur l'efficacité de leur mise en œuvre ;
- encourager les Etats à examiner régulièrement la possibilité et/ou l'intérêt de devenir partie aux nouvelles conventions du Conseil de l'Europe ;
- apprécier la nécessité ou l'utilité de rédiger des amendements ou protocoles additionnels aux conventions dont ils sont chargés ou d'élaborer d'autres conventions.

69. En ce qui concerne les Conventions dont le GRECO assure le suivi, le CDPC a été chargé de mener à bien cet examen ; il demande au GRECO des indications écrites précises – cela concerne actuellement la Convention pénale sur la corruption (STE 173) et son Protocole additionnel (STE 191).

70. La Plénière prend note de l'échange de lettres correspondant entre le Président du GRECO et la présidence du CDPC (25 mars 2014), et demande de compléter l'approche générale adoptée par le Président dans sa réponse par les éléments soulevés au cours du présent débat, et charge son Bureau de préparer et de transmettre au CDPC un document reflétant les considérations ci-dessus.

XIV. Conférence (Bakou, 30 juin – 1^{er} juillet 2014)

71. Le Représentant de l'Azerbaïdjan fait part de l'état de préparation de la conférence « La lutte contre la corruption : normes internationales et expériences nationales » organisée par la Présidence de l'Azerbaïdjan

du Comité des ministres (Bakou, 30 juin – 1^{er} juillet 2014) du Conseil de l'Europe. Le programme de la conférence figure à l'annexe IV.

XV. Adoption des décisions

72. Les décisions de la 64^{ème} réunion plénière sont adoptées telles qu'elles figurent dans le document Greco (2014) 8E.

XVI. Prochaines réunions

73. A l'invitation des autorités de la Suisse, le Bureau tiendra sa 69^e réunion à Berne, le 5 septembre 2014. La 65^{ème} Réunion plénière du GRECO se tiendra à Strasbourg, du 6 au 10 octobre 2014.

ANNEXE I
LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Ms Edlira NASI
Inspector/Coordinator, Unit for Internal Administrative Control and Anti-Corruption (UICA), General Directorate of Legal Issues,
Monitoring of Programmes and Anti-corruption, Prime Minister's Office

ANDORRA / ANDORRE

Apologised /excusée

ARMENIA / ARMENIE

Ms Anna MARGARYAN
Chair of Criminal Law and Criminology, Yerevan State University

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Christian MANQUET (Head of delegation) - **Vice-President of GRECO / Vice-président du GRECO**
Head of Department, Directorate for Penal Legislation

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Kamran ALIYEV
Director, Anti-Corruption Department, General Prosecutor's Office

BELARUS

Mr Uladzimir KHOMICH (Head of delegation)
Director, Research and Practical Centre for Problems of Reinforcing Law and Order of the General Prosecutors Office

Mr Oleg GOLUBEV

Chargé d'Affaires a.i., Deputy Permanent Representative of Belarus to the Council of Europe

Mr Sergei GUTOVETS

Interpreter, First Secretary at the EU Unit, European Cooperation Department, Ministry of Foreign Affairs

Mr Vadzim AUSIANIK

Interpreter

BELGIUM / BELGIQUE

M. Frederik DECRUYENAERE (Chef de délégation)
Attaché au Service des Infractions et Procédures Particulières, Service Public Fédéral Justice (SPF Justice)

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Vjekoslav VUKOVIC (Head of delegation)
Assistant Minister, Sector for Fight against Terrorism, Organised Crime and Drugs Abuse, Ministry of Security

BULGARIA / BULGARIE

Mr Georgi RUPCHEV (Head of delegation)
Head of Criminal Law division, Directorate of International Cooperation and European Affairs, Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Marin MRČELA - **President of GRECO / Président du GRECO**
Justice at the Supreme Court

Mr Dražen JELENIĆ (Head of delegation)

Deputy State Attorney General

Ms Dalia OREŠKOVIĆ

Commission for the Prevention of Conflict of Interest

Ms Andrea Sever KOREN

Secretariat of the Croatian Parliament

Ms Lana LETILOVIĆ

Organisation of Judiciary Directorate, Ministry of Justice

Ms Maja BARIČEVIĆ

Independent Anti-corruption Sector, Ministry of Justice

CYPRUS / CHYPRE

Ms Rena PAPAETI-HADJICOSTA
Senior Counsel of the Republic, Law Office of the Republic of Cyprus

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Ms Helena LIŠUCHOVÁ (Head of delegation)
Head of International Cooperation Department, Ministry of Justice

Mr Václav MLYNÁŘÍK
Security Expert, Security policy department, Ministry of the Interior

DENMARK / DANEMARK

Ms Marie TULLIN (Head of delegation)
Senior Prosecutor, State Prosecutor for Serious Economic and International Crime

Mr Flemming DENKER (evaluator – Norway)
Former Deputy State Prosecutor

ESTONIA / ESTONIE

Ms Mari-Liis SÕÖT (Head of delegation)
Head of Analysis Division, Criminal Policy Department, Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Mr Mika AALTO (Head of delegation)
Ministerial Adviser, Ministry of Justice, Department of Criminal Policy

Mr Jouko HUHTAMÄKI
Ministerial Adviser, Police department, Ministry of the Interior

Ms Marja TUOKILA (evaluator – Croatia)
Counsel to the Legal Affairs Committee, Parliament

FRANCE

M. Paul HIERNARD (Chef de délégation)
Magistrat, Chargé de mission auprès du Directeur des affaires juridiques, Ministère des Affaires étrangères et européennes

GEORGIA / GEORGIE

Ms Natalia BARATASHVILI
Coordinator of Anti-Corruption Issues, Analytical Department, Secretariat of the Anti-Corruption Council, Ministry of Justice

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Heino KIRCHNER
Deputy Head of Division, Economic Crime, Computer Crime, Corruption- related Crime and Environmental Crime, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection

Mr Frank RAUE
Deputy Head of Division PM1, Remuneration of Members, Administration of the *Bundestag*

GREECE / GRECE

Mr Dimosthenis STINGAS
Chairman of the Court of First Instance of Serres

HUNGARY / HONGRIE

Mr Ákos KARA (Head of delegation)
Head of Department, Ministry of Justice

ICELAND / ISLANDE

Apologised / excusée

IRELAND / Irlande

Ms Claire MARTINEZ
Government Reform Unit, Department of Public Expenditure and Reform

Mr Martin SWITZER
Justice Attaché, Permanent Representation of Ireland to the Council of Europe

ITALY / ITALIE

Mr Giuseppe SANTALUCIA (Head of delegation)
Deputy Chief of the Legislative Office, Ministry of Justice

Mme Vania MAFFEO
Professeur de Droit à l'Université de Naples

Mr Joseph ABBATINO
National Anticorruption Authority for the Evaluation and Transparency of Public Administration (ANAC)

Ms Irene LINCESSO
National Anticorruption Authority for the Evaluation and Transparency of Public Administration (ANAC)

LATVIA / LETTONIE

Mr Jaroslavs STRELČENOKS (Head of delegation)
Director, Corruption Prevention and Combating Bureau

Ms Diāna KURPNIECE (evaluator – Norway)
Head of the Corruption Prevention Division, Corruption Prevention and Combating Bureau

LIECHTENSTEIN

Mr Patrick RITTER (Chef de délégation)
Deputy Director, Office for Foreign Affairs

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Paulius GRICIUNAS (Head of delegation)
Vice Minister, Ministry of Justice

LUXEMBOURG

M. Jean BOUR (Chef de délégation)
Procureur d'Etat (retired/retraité), Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch

MALTA / MALTE

Ms Lara LANFRANCO
Senior Lawyer, Criminal Law Unit, Office of the Attorney General

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mme Cornelia VICLEANSCHI (Chef de délégation)
Procureur, Chef de la Section Générale, Bureau du Procureur Général

MONACO

Mme Marie-Pascale BOISSON (Chef de délégation)
Directeur du SICCFIN, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers, Département des Finances et de l'Economie

M. Jean-Marc GUALANDI
Conseiller Technique, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN), Département des Finances et de l'Economie

Mme Corinne LAFOREST DE MINOTTY
Chef de l'Inspection Générale de l'Administration

MONTENEGRO

Mr Dušan DRAKIC
Senior Advisor, Directorate for Anti-Corruption Initiative

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Don O'FLOINN (Head of delegation + evaluator - Norway)
Senior Policy Advisor, Ministry of Security and Justice, Law Enforcement Department

Mr Richard HAGEDOORN
Ministry of the Interior and Kingdom Relations

NORWAY / NORVEGE

Mr Atle ROALDSOY (Head of delegation)
Policy Director, Section for European and International Affairs, Ministry of Justice and Public Security

Mr Jens-Oscar NERGARD
Senior Adviser, Ministry of Local Government and Modernisation

Ms Brit BRENNO
Deputy Secretary General, Constitutional Department, Stortinget

Ms Ingrid SAND
Special Adviser, Constitutional Department, Stortinget

Mr Audun Hognes BERG
Head of International Secretariat of the Norwegian Courts Administration

Mr Anders S. WORREN
Adviser, Section for European and International Affairs, Ministry of Justice and Public Security

POLAND / POLOGNE

Ms Alicja KLAMCZYNSKA
Chief specialist, European Criminal Law Division, Criminal Law Department, Ministry of Justice

PORTUGAL

Mr Daniel MARINHO PIRES
Legal Adviser, Directorate General for Justice Policy, International Affairs Department, Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Cornel Virgiliu CALINESCU (Head of delegation)
Head of the National Office for Crime Prevention and Asset Recovery, Ministry of Justice

Ms Anca JURMA (Member of delegation + evaluator – Croatia)
Chief Prosecutor, International Cooperation Service, National Anticorruption Directorate, Prosecutors' Office attached to the High Court of Cassation and Justice

Ms Oana Andrea SCHIMIDT HAINEALA
Prosecutor, Member of the Superior Council of Magistracy

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Aleksandr BUKSMAN (Head of delegation)
First Deputy Prosecutor General, Prosecutor General's Office

Mr Aslan YUSUFOV
Deputy Head of Directorate, Head of Section of supervision over implementation of anti-corruption legislation
Prosecutor General's Office

Mr Andrei ILIN
Advisor, Administration of the President

Mr Alexey KISIN
Deputy Head of Central Election Commission

Mr Ilya NERONOV
Head of department of the federal election and referendums law, Legal division, Central Election Commission

Ms Elena PEYSIKOVA
Judge, Supreme Court

Mr Sergey PLOKHOV
Prosecutor, Organisational and analytical division, Directorate for supervision on implementing anti-corruption practices law,
Prosecutor General's Office

Ms Tatyana POLYAKOVA
Deputy Director of the Department of constitutional legislation, Ministry of Justice

Mr Pavel VOLCHIKHIN
Third Secretary, Permanent Representation of the Russian Federation to the Council of Europe

Mr Dmitriy MAKAROV
Interpreter

Ms Kseniya CHIKINA
Interpreter

SAN MARINO / SAINT MARIN

M. Eros GASPERONI (Chef de délégation)
Premier Secrétaire, Ministère des affaires Etrangères

Mme Sabrina BERNARDI
Avocat d'Etat, Bureau de l'Avocat d'Etat

M. Stefano PALMUCCI
Official at the Ministry of Foreign Affairs

Mme Marina MARFORI
Expert de la Section d'études législatives, Bureau de l'Avocat d'Etat

Mr Manuel CANTI
Coordinator of the Department of Internal Affairs and Justice

Ms Elisa SERRA
Former Head of Personnel, Senior Official at the Directorate of Public Function

Ms Valentina BERTOZZI
Interpreter at the Ministry of Foreign Affairs

SERBIA / SERBIE

Mr Vladan JOKSIMOVIC
Deputy Director of Anti-Corruption Agency

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Ms Barbora BOWERS (Head of delegation)
Legal expert/adviser, International Public Law Division, International Relations Department, Ministry of Justice

SLOVENIA / SLOVENIE

Ms Vita HABJAN BARBORIČ (Head of delegation)
Chief Project Manager for Corruption Prevention, Commission for the Prevention of Corruption

Mr Matjaž MEŠNJAK
Adviser, Public Integrity and Prevention, Commission for the Prevention of Corruption

SPAIN / ESPAGNE

Mr Rafael VAILLO RAMOS
Technical Adviser, D.G. for International Cooperation, Ministry of Justice

SWEDEN / SUEDE

Apologised/excusée

SWITZERLAND / SUISSE

M. Ernst GNAEGI (Chef de délégation)
Chef de l'unité du droit pénal international, Office fédéral de la Justice

M. Olivier GONIN
Conseiller scientifique, Unité du droit pénal international, Office fédéral de la justice

“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / « L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE »

Ms Aneta ARNAUDOVSKA (Head of delegation)
Judge, Director of the Academy for Judges and Public Prosecutors

TURKEY / TURQUIE

Mr Harun MERT (Head of delegation)
Judge, Deputy General Director, General Directorate of International Law and Foreign Relations, Ministry of Justice

Mr Mete DEMIRCI
Chief Inspector, Prime Ministry Inspection Board

UKRAINE

Ms Olena TYSHCHENKO

Deputy Director, Directorate of control over the structures of maintenance of order and the fight against corruption, Presidential Administration

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Ms Fiona SALEM

Senior Adviser, International Relations, Ministry of Justice

Mr Alastair BROWN (evaluator – Croatia)

Sheriff of Tayside Central and Fife

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Donald CABELL

Justice Attaché, U.S Embassy, Paris

Mr Kenneth KELLNER (evaluator – Croatia)

Attorney-Advisor, Office of Legislative Affairs, US Department of Justice

EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) / COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)

Ms Helena LIŠUCHOVÁ (Head of delegation)

Acting Head, International Cooperation Department, Ministry of Justice

EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION (CDCJ) / COMITE EUROPEEN DE COOPERATION JURIDIQUE (CDCJ)

Apologised / excusé

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE /

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Apologised / excusée

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK /

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Apologised / excusée

OBSERVERS / OBSERVATEURS UNITED NATIONS – UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME (UNODC) /

NATIONS UNIES – OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (ONU DC)

Apologised / excusées

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD) /

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (OCDE)

Apologised / excusée

INTERNATIONAL ANTI-CORRUPTION ACADEMY /

L'ACADEMIE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (IACA)

Apologised / excusée

ORGANIZATION OF AMERICAN STATES (OAS) / ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS (OEA)

Apologised / excusée

**Fourth Round Evaluation report on Croatia /
Rapport d'Evaluation du Quatrième Cycle sur la Croatie**

Ms Marja TUOKILA

Counsel to the Legal Affairs Committee, Parliament

Mr Kenneth KELLNER

Attorney-Advisor, Office of Legislative Affairs, US Department of Justice

Mr Alastair BROWN

Sheriff of Tayside Central and Fife, Sheriffs' Chambers

Ms Anca JURMA

Chief Prosecutor, International Cooperation Service, National Anticorruption Directorate, Prosecutors' Office attached to the High Court of Cassation and Justice

**Fourth Round Evaluation report on Norway /
Rapport d'Évaluation du Quatrième Cycle sur la Norvège**

Ms Diāna KURPNIECE
Head of the Corruption Prevention Division, Corruption Prevention and Combating Bureau

Mr Don O'FLOINN
Senior Policy Advisor, Law Enforcement Department, Ministry of Security and Justice

Mr Flemming DENKER
Former Deputy State Prosecutor

Mr Alberto Augusto ANDRADE DE OLIVEIRA - **Apologised / Excusé**
Judge, Supreme Administrative Court

RAPPORTEURS

**Third Round - Compliance Reports /
Troisième Cycle - Rapports de Conformité**

Italy / Italie

Mr Christian MANQUET – Austria / *Autriche*
Mr Dušan DRAKIC - Montenegro / *Monténégro*

Monaco

Mr Eros GASPERONI - San Marino / *Saint-Marin*
Mr Paul HIERNARD – France

Russian Federation / Fédération de Russie

Ms Helena LIŠUCHOVÁ – Czech Republic / *République Tchèque*
Ms Vita HABJAN BARBORIČ – Slovenia / *Slovénie*

**Third Round – Second Compliance Reports /
Troisième Cycle – Deuxièmes Rapports de Conformité**

Hungary / Hongrie

Ms Alicja KLAMCZYNSKA – Poland / *Pologne*
Mr Ernst GNAEGI – Switzerland / *Suisse*

**Third Round - Interim Compliance Reports /
Troisième Cycle - Rapports de conformité intérimaires**

Bosnia & Herzegovina / Bosnie-Herzégovine

Ms Lara LANFRANCO – Malta / *Malte*
Ms Vita HABJAN BARBORIČ – Slovenia / *Slovénie*

Greece / Grèce

Ms Natalia BARATASHVILI – Georgia / *Géorgie*
Mr Donald CABELL – United States of America / *Etats-Unis d'Amérique*

Switzerland / Suisse

Mme Cornelia VICLEANSCHI – Republic of Moldova / *République de Moldova*
M. Paul HIERNARD – France

**Joint First and Second Rounds – Compliance Reports /
Premier et Deuxième Cycles conjoints – Rapports de conformité**

Belarus / Bélarus

Mr Heino KIRCHNER – Germany / *Allemagne*
Ms Alicja KLAMCZYNSKA – Poland / *Pologne*

San Marino / Saint-Marin

Mr Dražen JELENIĆ – Croatia / *Croatie*
Mr Don O'FLOINN – Netherlands / *Pays-Bas*

Presentation by Transparency International / *Présentation de la part de Transparency International*

Mr Carl DOLAN
Director, Transparency International, Liaison Office to the EU

Mr Mark PERERA
Lead Researcher and Advocate, Transparency International, Liaison Office to the EU

**Presentation by International IDEA (International Institute for Democracy and Electoral Assistance) /
*Présentation de la part d'International IDEA (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale)***

Mr Samuel JONES
Programme Officer, International IDEA

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / *SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE*

Mr Wolfgang RAU, Executive Secretary of GRECO / *Secrétaire Exécutif du GRECO*

Ms Elspeth REILLY, Personal Assistant to the Executive Secretary / *Assistante Particulière du Secrétaire Exécutif*

Administrative Officers / *Administrateurs*

M. Björn JANSON
M. Christophe SPECKBACHER
Ms Laura SANZ-LEVIA
Ms Sophie MEUDAL-LEENDERS
Mr Michael JANSSEN
Ms Liubov SAMOKHINA

Central Office / *Bureau Central*

Ms Penelope PREBENSEN, Administrative Assistant / *Assistante Administrative*
Mme Laure PINCEMAILLE, Assistant / *Assistante*
Mme Marie-Rose PREVOST, Assistant / *Assistante*

Webmaster

Ms Simona GHITA, Directorate General 1 - Human Rights and Rule of Law / *Direction générale des droits de l'Homme et état de droit*
Mme Marie-Rose PREVOST, GRECO

Interpreters / *Interprètes*

Ms Sally BAILEY
Ms Chloé CHENETIER
Ms Isabelle MARCHINI
Ms Amanda LARIVIERE

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

64th GRECO PLENARY MEETING	64^{ème} REUNION PLENIERE DU GRECO
Strasbourg, 16-20 June 2014 Council of Europe, Palais de l'Europe - room 9	Strasbourg, 16-20 juin Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe - salle 9
Draft AGENDA	Projet d'ORDRE DU JOUR
1. Opening of the meeting <u>9.30 am</u>	Ouverture de la réunion <u>09h30</u>
2. Adoption of the agenda	Adoption de l'ordre du jour
3. Information from the President and the Executive Secretary	Communication du Président et du Secrétaire Exécutif
4. Topical anti-corruption developments/events in member States	Développements/événements anti-corruption d'actualité dans les Etats membres
5. First reading Evaluation Report - Fourth Round Norway Monday Croatia Tuesday	Première lecture Rapport d'Evaluation - Quatrième Cycle Norvège Lundi Croatie Mardi
6. Adoption Compliance Report – Third Round Italy Monaco Russian Federation	Adoption Rapport de Conformité - Troisième Cycle Italie Monaco Fédération de Russie
7. Adoption 2 nd Compliance Report - Third Round Hungary	Adoption 2 ^e Rapport de Conformité - Troisième Cycle Hongrie
8. Adoption <i>Interim</i> Compliance Report - Third Round Bosnia and Herzegovina Greece Switzerland	Adoption Rapport de Conformité <i>interimaire</i> - Troisième Cycle Bosnie-Herzégovine Grèce Suisse
9. Adoption Compliance Report – Joint First and Second Rounds Belarus San Marino	Adoption Rapport de Conformité – Premier et Deuxième Cycles conjoints Bélarus Saint-Marin
10. Presentation Corruption Risks in the Judiciary Marin MRČELA and Vita HABJAN BARBORIČ Postponed	Présentation Risques de corruption au sein du pouvoir judiciaire Marin MRČELA and Vita HABJAN BARBORIČ Reporté
11. Presentation Handbook on "Funding of Political Parties and Election Campaigns" International IDEA (International Institute for Democracy and Electoral Assistance) Thursday	Présentation Manuel sur "Le financement des partis politiques et des campagnes électorales" <i>International IDEA</i> (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) Jeudi
12. Presentation EU Integrity System report Mark PERERA and Carl DOLAN, Transparency International EU Office, Brussels Thursday	Présentation EU Integrity System report Mark PERERA et Carl DOLAN, <i>Transparency International EU Office</i> , Bruxelles Jeudi

13. Report by the Secretary General on the state of democracy, human rights and the rule of law in Europe (released on 16 April 2014) Possible follow-up by GRECO (Bureau 68 proposals)	Rapport du Secrétaire général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit en Europe, Suites éventuelles à donner par le GRECO (propositions du Bureau 68)
14. European Union accession to GRECO Latest developments	Adhésion de l'Union européenne au GRECO Développement récents
15. Review of Council of Europe conventions (Bureau 68 proposals)	Passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe (propositions du Bureau 68)
16. Conference "The fight against corruption: international standards and national experiences" Organised by the Chairmanship of Azerbaijan of the Committee of Ministers (Baku, 30 June – 1 July 2014) State of preparation	Conférence « La lutte contre la corruption : normes internationales et expériences nationales » Organisée par la Présidence de l'Azerbaïdjan du Comité des Ministres (Bakou, 30 juin au 1 ^{er} juillet 2014) Etat de préparation
17. Selection of rapporteur countries Fourth Round Compliance Procedures – Estonia, Latvia, Poland, Slovenia, United Kingdom (Bureau 68 proposals)	Sélection des pays rapporteurs Procédures de conformité du Quatrième Cycle – Estonie, Lettonie, Pologne, Slovénie, Royaume-Uni (propositions du Bureau 68)
18. Second reading and adoption Evaluation Reports - Fourth Round Norway Croatia Friday	Deuxième lecture et adoption Rapports d'évaluation - Quatrième Cycle Norvège Croatie Vendredi
19. Miscellaneous	Divers
20. Adoption of decisions	Adoption des décisions
21. Dates of next meetings	Dates des prochaines réunions
22. Close of the meeting <u>1 pm</u>	Fin de la réunion <u>13h00</u>

ANNEXE III

ECHANGE DE VUES ENTRE LES PRÉSIDENT DU GRECO ET LE COMITE DES MINISTRES (1 203ème réunion des Délégués des Ministres – 18 juin 2014)

Discours de M. Marin MRČELA, Président du GRECO

Monsieur le Président⁴,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous remercier pour l'occasion qui m'est donnée de présenter le dernier Rapport général d'activités du GRECO. Comme je l'ai fait les années précédentes, j'échangerai avec vous quelques réflexions sur les travaux accomplis l'année dernière ainsi que sur les défis présents et futurs.

La plupart d'entre vous s'accorderont à reconnaître que trop de gens en Europe sont encore confrontés à la corruption dans leur quotidien. Qui plus est, la crise financière et économique a attiré l'attention sur les fautes de gestion, les conflits d'intérêts et la corruption dont les répercussions se font sentir sur l'ensemble de la vie publique et du secteur privé. Les instituts de sondage ne cessent de mettre en avant le mécontentement des citoyens à l'égard de leurs institutions et de leurs représentants. La succession ininterrompue d'affaires de corruption et de scandales a diminué la crédibilité institutionnelle, alimentant l'insatisfaction du public et faisant naître de graves tensions sociales et politique dans toute l'Europe et au-delà.

Dans ce contexte, le rapport du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit mérite une attention particulière en fournissant un argument de poids pour maintenir les engagements en faveur de la lutte contre la corruption à tous les niveaux. J'y reviendrai ultérieurement.

Monsieur le Président,

Depuis l'adhésion du Belarus en janvier 2011, le GRECO compte 49 membres.

En décembre 2013, le **Kazakhstan** a été officiellement invité par le Comité des Ministres à adhérer au GRECO.

Certaines formalités, notamment l'établissement d'un accord sur les privilèges et immunités des représentants et des équipes d'évaluation du GRECO, devront être réglées avant que cette adhésion ne devienne effective, mais je pense et j'espère que tout sera achevé courant 2014. Permettez-moi de mentionner ici un récent communiqué de presse des autorités kazakhes qui déclare [je cite] « l'entrée dans le GRECO améliorerait la position du Kazakhstan dans le classement international en ce qui concerne la lutte contre la corruption ». Cette déclaration a paru au GRECO un peu déconcertante. La participation au GRECO ne doit pas être considérée comme un exercice de relations publiques, mais la recherche de véritables améliorations de la législation et des pratiques en matière de lutte contre la corruption.

En gardant cela à l'esprit, je me réjouis d'annoncer que, l'année dernière, le Kirghizistan s'est également informé sur les conditions d'adhésion et que le Mexique a manifesté un regain d'intérêt pour les travaux du GRECO.

Comme vous le savez, le Quatrième Cycle d'Évaluation du GRECO en cours porte sur la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs. Les institutions et les services qu'ils représentent revêtent une importance cruciale pour le fonctionnement de la démocratie et la confiance qu'elle inspire. D'où l'intérêt politique particulier de ce cycle.

Fin 2013, 14 rapports d'évaluation en tout avaient été adoptés et publiés ; ils peuvent être consultés sur le site Internet du GRECO.

Les 10 et 11 avril de cette année, une conférence importante sur le renforcement de la capacité des parlementaires, des juges et des procureurs à prévenir la corruption dans leurs propres rangs et les tendances qui émergent après deux ans du Quatrième Cycle d'Évaluation du GRECO s'est tenue à l'Académie anti-corruption à Laxenburg, près de Vienne. La manifestation a été organisée sous les auspices de la Présidence autrichienne du Comité des Ministres

⁴ M. Emin EYYUBOV, Ambassadeur extraordinaire plénipotentiaire, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès du Conseil de l'Europe

du Conseil de l'Europe et du ministère fédéral autrichien de la Justice, avec le soutien financier de Monaco. J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier tous ceux qui ont rendu cet évènement possible.

Les discussions qui se sont tenues au cours de la conférence témoignent de l'importance de ces questions pour une gestion démocratique des affaires publiques et l'Etat de droit.

Fin 2013, le GRECO avait plus ou moins terminé son Troisième Cycle d'Evaluation. Ayant adhéré au GRECO à un stade relativement tardif, trois pays seront soumis à une évaluation l'année prochaine. Ce cycle était axé principalement sur a) la législation pénale de la corruption et b) le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Le suivi est encore en cours et je commenterai certains défis à relever à la fin de ma présentation.

Permettez-moi à présent d'évoquer brièvement un thème relativement nouveau dans le portefeuille de sujets traités par le GRECO, à savoir les dimensions de genre de la corruption, auquel l'article thématique du rapport annuel 2013 est consacré. C'est pour répondre à l'invitation du Comité adressée, en janvier 2012, à tous les organes du Conseil de l'Europe d'intégrer pleinement la question de l'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs activités et politiques, que nous avons pris des dispositions afin d'expliquer si, et comment, une démarche soucieuse de l'équité entre les sexes pourrait s'inscrire dans les travaux du GRECO.

Nous avons été l'un des premiers organes à nommer une rapporteure pour les questions d'égalité entre les hommes et les femmes. L'une de ses missions est de veiller à mettre en évidence ces questions à différents stades de la procédure de suivi du GRECO.

De manière à fournir un cadre d'échange aux acteurs concernés avec lesquels il était entré en contact et dont il jugeait les travaux de recherche particulièrement pertinents, le GRECO a organisé la première conférence paneuropéenne sur les dimensions de genre de la corruption. La manifestation a eu lieu sous les auspices du Président du sénat et du ministère de la Justice République tchèque, à Prague, le 13 décembre 2013. J'aimerais à nouveau remercier les autorités tchèques d'avoir accueilli cet évènement dans leur magnifique capitale. La conférence a donné lieu à une profusion d'idées, de conclusions et d'hypothèses de travail, dont certaines pourraient constituer une base solide pour l'élaboration d'une politique de lutte contre la corruption.

Nous continuerons cet exercice inédit qui donne à réfléchir en espérant pouvoir présenter une synthèse des observations fondamentales sur cette question vers la fin de l'année en cours.

Mesdames et Messieurs,

Le GRECO et son Bureau ont pris note avec un vif intérêt du Rapport du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit en Europe. Nous nous réjouissons que les principales préoccupations découlant de plus de 15 ans de monitoring par le GRECO y soient reflétées, et nous félicitons que les quatre recommandations anti-corruption qui en sont issues fournissent un cadre de référence aux actions menées en Europe. Ces recommandations visent à renforcer l'intégrité au sein des organes judiciaires, des forces de l'ordre et du Ministère public ; approfondir la détermination des parlementaires à prévenir la corruption dans leurs propres rangs ; mettre en place des organes de contrôle indépendants pour le financement des partis politiques et la protection des lanceurs d'alerte.

Le Secrétaire Général souligne aussi que le monitoring est un instrument essentiel pour aider les Etats membres à identifier et combler leurs lacunes au regard de l'application des normes du Conseil de l'Europe, mais que son impact peut être limité par le manque de moyens de certains organes de contrôle pour réagir rapidement ou leur utilisation peu fréquente. Il conclut que les pratiques opérationnelles de plusieurs mécanismes de suivi doivent être modifiées, afin de permettre au Conseil de « réagir plus rapidement et plus efficacement en situation d'urgence et répondre sans délai aux demandes urgentes émanant des Etats membres. »

Je ne doute pas que le GRECO soit en mesure de répondre de manière constructive à cette demande. Il est vrai que les demandes urgentes émanant des Etats membres nécessitent le plus souvent une assistance technique à laquelle le GRECO pourrait difficilement répondre. Il existe cependant plusieurs façons possibles de répondre aux « situations d'urgence » en ouvrant un **dialogue ciblé ad hoc** sur les faits sujets à controverse ou autres questions urgentes avec un pays donné. Ce dialogue pourrait par exemple inclure un débat à la Plénière (donnant lieu à une déclaration du Président ou du GRECO), une intervention du Secrétaire Général et/ou – dans des cas exceptionnels – l'organisation d'une visite spéciale dans le pays concerné afin de préciser le problème. Cela ne signifie pas, bien

sûr, que nous ayons l'intention d'enquêter sur les scandales de corruption qui font la une des journaux dans les Etats membres ; cela outrepasserait clairement notre mandat.

Ceci m'amène à évoquer d'autres défis complexes auxquels sont confrontés le GRECO et ses Etats membres. Les séries de statistiques, préparées en 2012, sur le degré général de conformité des Etats membres avec les recommandations émises dans le cadre des deux premiers cycles d'évaluation sont tout à fait spectaculaires. Elles témoignent de l'engagement résolu des Etats membres envers le processus de réforme prôné par le GRECO.

La situation actuelle n'est pas aussi positive. Le sujet de préoccupation essentiel reste clairement le financement de la vie politique, qui a été le point central du Troisième Cycle d'Evaluation. Mon sentiment demeure que de nombreux responsables politiques et autres parties prenantes n'ont toujours pas compris que, si les partis politiques remplissent une mission capitale pour la démocratie, leur légitimité dépend de la confiance des citoyens. Ils ne comprennent pas ou refusent d'admettre qu'ils ont vocation à servir les citoyens et non le contraire. Ils sont apparemment peu enclins à accepter que les valeurs et principes sur lesquels s'appuient les démocraties européennes doivent être réaffirmés en permanence si l'on veut contrecarrer la faible participation et la montée des mouvements et partis politiques populistes dont les références en matière démocratique sont particulièrement contestables.

Gardant cela présent à l'esprit, nous avons malheureusement été contraints de juger « globalement insatisfaisantes » les mesures prises par un nombre croissant d'Etats membres en réponse aux recommandations du GRECO dans ce domaine. Fin 2013, douze d'entre eux avaient reçu cette évaluation, ce qui, de mon point de vue, est clairement trop.

Il est capital de nous mobiliser davantage pour susciter la volonté politique que requiert le traitement de cette question difficile, et établir une culture de l'intégrité. Les dirigeants politiques doivent être préparés à relever ce défi. Ils devraient prendre modèle sur les Etats membres qui ont accompli des efforts significatifs pour donner une suite appropriée aux recommandations du GRECO.

Monsieur le Président,

Arrivant à la fin de ma présentation, j'aborderai ce qui est devenu un sujet classique de cet échange de vues annuel entre vous et le Président du GRECO – l'adhésion de l'Union européenne. Comme vous le savez, la participation officielle de l'Union européenne au GRECO est inscrite à l'ordre du jour depuis l'adoption par cette dernière du Programme de Stockholm en 2010 et la publication du Paquet anticorruption de la Commission européenne, en juin 2011. Le GRECO a accueilli avec une vive satisfaction l'annonce de cette participation prévue dans ses statuts depuis le départ.

Bien qu'un certain temps se soit écoulé depuis – et sans qu'aucune avancée réelle n'ai été observée –, je reste convaincu que la participation de l'UE au GRECO contribuera à renforcer l'impact de nos activités respectives en matière de lutte contre la corruption ; cela aurait aussi l'avantage de réduire au minimum le risque de produire des normes et des critères de performance divergents.

Le 3 février dernier, la Commission européenne a présenté le premier rapport de l'UE sur la lutte contre la corruption qui reflète et mentionne en détail les résultats obtenus par le GRECO, rendant un hommage explicite aux travaux de celui-ci. Il souligne l'importance de renforcer les synergies avec le GRECO, et les mesures actuelles de la Commission pour permettre à l'UE d'y adhérer pleinement.

Le Secrétaire Général a examiné ces questions avec le Président Barroso et la Commissaire Malmström. Un échange de vues fructueux a eu lieu en mars avec le GRECO réuni en plénière et les représentants de la Commission, où nous avons manifesté notre volonté de poursuivre une coopération ad hoc avec la Commission en attendant l'adhésion officielle.

À sa réunion des 5 et 6 juin, le Conseil Justice et Affaires intérieures a encouragé la Commission à inclure dans son prochain rapport anticorruption un examen des mesures en faveur de l'intégrité mises en place au sein des institutions européennes. Le Conseil a aussi demandé expressément que l'UE adhère pleinement et le plus rapidement possible au GRECO et que les institutions de l'UE soient soumises à l'évaluation qui en découle. La Commission a été invitée à accélérer les travaux préparatoires à cet effet.

En adhérant au GRECO en tant que membre à part entière, l'Union européenne renforcera la crédibilité de son rapport sur la lutte contre la corruption et de ses efforts pour la combattre, notamment dans ses propres institutions. Je souhaite vivement que les changements à venir au sein de la Commission européenne ne retardent pas le processus d'adhésion.

En conclusion, la corruption et les manquements à l'intégrité ne disparaîtront pas de si tôt, pas plus que ne s'atténuera l'intolérance toujours plus grande des citoyens envers de tels comportements. Nous ne possédons pas encore de remède capable d'éradiquer ce cancer de la société. Dans ce contexte, le rôle du GRECO et celui des organes politiques du Conseil de l'Europe sont plus que jamais utiles : il est essentiel de stimuler l'engagement politique de lutter contre la corruption, où qu'elle se produise et quels qu'en soient les protagonistes ; pour établir, rétablir et maintenir la confiance dans les appareils, les institutions et les décideurs.

J'ai la conviction que votre comité continuera de soutenir pleinement cet objectif.

Je vous remercie de votre attention.

ANNEXE IV

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : NORMES INTERNATIONALES ET EXPERIENCES NATIONALES

(Bakou, 30 juin – 1er juillet 2014)

APERCU DU PROGRAMME DE LA CONFERENCE (Anglais seulement)

Monday, 30 June 2014

Opening Ceremony

➤ **Chairman**

Mr Zakir GARALOV, Prosecutor General, Republic of Azerbaijan

Opening Adresses:

- **Mr Ramiz MEHDIYEV**, Head of the Presidential Administration, Chairman, Commission on Combating Corruption, Republic of Azerbaijan to present the Address of the President of the Republic of Azerbaijan
- **Mr Philippe BOILLAT**, Director General, Directorate General of Human Rights and the Rule of Law, Council of Europe
- **Mr Marin MRČELA**, President, GRECO / Council of Europe
- **Mr Martin KREUTNER**, Dean and Executive Secretary, International Anti-Corruption Academy (IACA)
- **Mr Fuad ALASGAROV**, Director, Law-Enforcement Agencies Affairs Department, Presidential Administration, Republic of Azerbaijan

Plenary Session I – The Implementation of Anticorruption Laws: Key Issues

- **Moderator: Mr Martin KREUTNER**, Dean and Executive Secretary, International Anti-Corruption Academy (IACA)
- **Panelists:**
 - **Mr Fikrat MAMMADOV**, Minister of Justice, Chairman of the Judicial-Legal Council, Republic of Azerbaijan, Vice-President, International Association of Anti-Corruption Authorities (IAACA)
Theme: Enforcement of the Anticorruption Legislation in Azerbaijan and its role in Increasing of the Efficiency of the Judicial-Legal System
 - **Mr Roderick MACAULEY**, Head of International, EU Corporate Law, Ministry of Justice, United Kingdom
Theme: The Criminal Law of Corruption (Incriminations): Key areas identified during Third Evaluation Round
 - **Mr Patrick MOULETTE**, Head of the Anti-Corruption Division, OECD
Theme: The Development of Anticorruption Legislation in Member States of the Istanbul Anticorruption Action Plan
 - **Mr Orsat MILJENIC**, Minister of Justice, Republic of Croatia
Theme: Croatian Anti-corruption Legislation: EU Accession Experiences
 - **Ms Olga ZUDOVA**, Senior Legal Advisor, Regional Program, UNODC
Theme: Challenges and Good Practices in Implementation of Chapter II of the United Nations Convention against Corruption
 - **Ms Elisabeth TÄUBL**, Deputy, Staff Policy, International Anti-Corruption Academy (IACA)
Theme: Fighting corruption through education: Best Practice

Plenary Session II – Making the Prevention of Corruption More Effective

- **Moderator:** Mr Ivan KOEDJIKOV, Head of Action against Crime Department, Council of Europe
- **Panelists:**
 - **Mr Inam KARIMOV**, Chairman, State Agency for Public Services and Social Innovations under the President (ASAN Service), Republic of Azerbaijan
Theme: Preventive measures against corruption: ASAN Service – The Azerbaijani Model
 - **Mr Sahib MAMMADOV**, Deputy Minister of Economy and Industry, Republic of Azerbaijan
Theme: Economic development and fight against corruption
 - **Mr Janos BERTOK**, Head, Public Sector Integrity Division, OECD
Theme: New Approaches to Building Culture of Integrity
 - **Mr François BADIE**, Head, Central Service for the Prevention of Corruption, Ministry of Justice, France, Member of Executive Committee, International Association of Anti-Corruption Authorities (IAACA)
Theme: Prevention, essential tool of a global policy for combating corruption
 - **Mr Vusal HUSEYNOV**, Secretary, Commission on Combating Corruption, Republic of Azerbaijan, Head of the delegation of Azerbaijan in GRECO
Theme: Corruption prevention activities: Azerbaijani experience
 - **Mr Ahmad KHUSAIRI BIN YAHAYA**, Director, Policy Planning and Research Division, Malaysian Anti-Corruption Commission (MACC)
Theme: Prevention of Corruption in Public Institutions

Tuesday, 01 July 2014

Plenary Session III – Law Enforcement Measures in Combating Corruption

- **Moderator:** Mr Gerhard JAROSCH, Deputy Prosecutor-General, Austria; President, International Association of Prosecutors (IAP)
- **Panelists:**
 - **Mr Hasan ERBIL**, Chief Prosecutor, Republic of Turkey
Theme: Effective investigation of corruption
 - **Mr Robert WALLNER**, Prosecutor-General, Principality of Liechtenstein
Theme: UNCAC Chapter V: How does asset recovery work in practice?
 - **Mr Saulius URBANAVIČIUS**, Director, Special Investigation Service (STT), Republic of Lithuania
Theme: International cooperation between Specialized Anticorruption Agencies
 - **Mr Kamran ALIYEV**, Director, Anti-corruption Directorate, General Prosecutor's Office, Republic of Azerbaijan, National Coordinator at the OECD, Member of delegation of Azerbaijan in GRECO, Executive Committee Member, International Association of Prosecutors (IAP)
Theme: Specialized Agencies in Combating Corruption: Azerbaijani Experience
 - **Mr Azam bin Baki**, Director, Intelligence Division, Malaysian Anti-Corruption Commission (MACC)
Theme: The protection of participants of the criminal process during the investigation of corruption crimes
 - **Mr Raymond NG**, Secretary to Commissioner, Independent Commission Against Corruption (ICAC) of Hong Kong Special Administrative Region (HKSAR), People's Republic of China
Theme: The Fight against Corruption: Hong Kong Experience

Summing up by the General Rapporteur:

- **Mr Kamran ALIYEV**, ACD Director
- **Ms Fiona SALEM**, Senior policy adviser, Ministry of Justice, United Kingdom, UK's delegate to GRECO